



Tarbes, le 25 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élections municipales : Plus que 8 jours pour déclarer les candidatures !

Pour les prochaines élections municipales, chaque candidat doit déclarer sa candidature en préfecture ou en sous-préfectures. Pour les communes de moins de 1000 habitants, les candidatures sont individuelles, pour les communes de plus de 1000, il s'agit d'un dépôt de liste.

Or, à ce jour, il est constaté que le flux des déclarations de candidature demeure faible au regard du nombre attendu **et des délais stricts fixés pour y procéder à savoir au plus tard le jeudi 6 mars à 18h**.

A huit jours ouvrables de cette date de clôture, on estime à moins de 40 % du nombre de candidatures estimées, celles qui ont effectivement été déposées.

A ce jour, aucune saisie de candidature n'a été faite dans 11 communes de plus de 1000 habitants, soit 32% de ces communes, et aucune dans 254 communes de moins de 1000 habitants, soit 57% de ces communes.

Il est rappelé que la date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 6 mars 18h et que cette date est impérative.

Les candidats sont invités à se présenter le plus tôt possible pour se déclarer à la préfecture ou en sous-préfectures. Cela permettra d'éviter un afflux et des délais d'attente trop importants dans les derniers jours.

Depuis le début de la période de dépôt des candidatures, la Préfecture et les Sous-Préfectures ont élargi leurs horaires pour mieux accueillir les candidats. Les horaires d'accueil en Préfecture et Sous-Préfectures sont de 9h à 12h et de 14h à 18 h. Il est également possible de venir en Préfecture le mercredi soir jusqu'à 19h et le samedi matin, de 9h à 12h.

Pour toute information, vous pouvez contacter le service des élections de la préfecture au 0821 200 665, ou vous connecter à son site internet www.hautes-pyrenees.gouv.fr. Sur ce site pourra être consulté le mémento du candidat qui comprend toutes les informations utiles.